

2019_CT2_485

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Opérations de travaux Eaux Pluviales et de son affectation

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGEY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 28 novembre 2019

02_1_17

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Opérations de travaux Eaux Pluviales et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

[Faint, illegible text]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_485-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13081

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Opérations de travaux Eaux Pluviales et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Suite au transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales » le 1er janvier 2018, une Autorisation de Programme a été créée au Budget Supplémentaire de l'Etat Spécial de Territoire en 2018.

Les crédits budgétaires alloués à cette autorisation de programme s'avèrent insuffisants pour l'exercice de la compétence.

Aussi afin de pouvoir intégrer à l'opération initiale de nouvelles opérations et d'actualiser les montants d'opérations existantes il convient d'augmenter le montant de l'opération d'investissement DI909 Opérations de travaux Eaux Pluviales de + 17 000 000 € T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'opération Opérations de travaux Eaux Pluviales de 14 454 000 € T.T.C avant révision à 31 454 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_485-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

- La délibération n° DEA 025-5245/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pluvial transfert » et du montant affecté du Territoire du Pays d'Aix.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 17 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI909 Opérations de travaux Eaux Pluviales afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total + 17 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI909 Opérations de travaux Eaux Pluviales.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI909 Opérations de travaux Eaux Pluviales pour un montant de + 17 000 000 € T.T.C rattachée au programme PLUVIAL Code AP DI909

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI909 Opérations de travaux Eaux Pluviales

Montant initial de l'AP : 14 454 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 17 000 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 31 454 000 € T.T.C

Mandaté antérieur : 5 160 015,58 € T.T.C
CP 2019 (DM2 compris) : 8 674 000 € T.T.C.
CP 2020 : 8 125 185 € T.T.C
CP 2021 : 3 000 000 € T.T.C.
CP 2022 : 3 000 000 € T.T.C.
CP 2023 : 3 494 799,42 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191128-2019_CT2_485- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Opérations de travaux Eaux Pluviales et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_485-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019